

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00093 Numéro SIREN : 511 634 123 Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 514

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables de TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 MARS 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 49 385 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 385 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves".

Certifié conforme
Il a Gérance



**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Tampon Société

① INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
SARL A ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL DE 15 000 €
ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE GERANT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON											
Numéro SIRET* 5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
										Exercice N clos le 30/09/2019	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028		030						
	Immobilisations financières* (1)		040	102 710	042				102 710		
	Total I (5)		044	102 710	048				102 710		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres* (3)	072	95 153	074				95 153		
	Valeurs mobilières de placement		080	45 000	082				45 000		
	Disponibilités		084	10 288	086				10 288		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	150 441	098				150 441			
Total général (I + II)		110	253 151	112				253 151			
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					15 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126					1 500			
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131					177 674			
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136					49 385			
	Provisions réglementées		140								
Total I		142					243 559				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	9 591				9 591			
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176					9 591			
Total général (I + II + III)		180					253 151				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 7 494		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
- A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE**Néant ☐ *Exercice clos le
30/09/2019**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210
	Production vendue	biens	215	214
		services*	217	218
		intracommunautaires		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,*)			222
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224
	Subventions d'exploitation reçues			226
	Autres produits			230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244
	Rémunérations du personnel*			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements*			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
	Total des charges d'exploitation (II)			264

2 426

Total des charges d'exploitation (II) 264 2 427

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	51 812
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

310 49 385

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

49 385

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		
Dédutions	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	JEI (44. sexies A)	989	
Dont divers	ZRD (44. terdecies)	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	
	Créance due au report en arrière du déficit		346	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	49 210
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	175
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière		356	
	Déficits antérieurs reportables *	1 325 dont imputés sur le résultat		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES

PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commercial, et arrêté du 27-4-82.1

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1.Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital)											
SOGOREC	125 000	89 374	14,80 %	102 120	102 120	/	/	1 275 916	188 553	51 800	Ex. clos le :
ESPACE SALEL	1 000	7 149	49 %	490	490	27 500	/	7 817	2 574	/	30.09.2019
IMMOBILIER UR	1 000	-505	10 %	100	100	67 495	/	4 378	-1 253	/	« « «
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A											
a) dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation,

(4) cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble et (b) filiales étrangères (ensemble)

(5) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.

(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises

(8) En euros

(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations

(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la Clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant

(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Le total bilan avant répartition est de 253 152 euros.

Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 49 385 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Règles et méthodes comptables**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	1 151		1 151	
Immobilisations financières	102 710			102 710
Total	103 861		1 151	102 710
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	1 151		1 151	
Total	1 151		1 151	
ACTIF NET				102 710

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	95 154	95 154	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	95 154	95 154	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Le capital social d'un montant de 15 000,00 euros est décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	150,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	150,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 592	9 592		
Produits constatés d'avance				
Total	9 592	9 592		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	9 592			

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 150	472		474	1 150	476					
Immobilisations financières		480	102 710	482		484		486	102 710				
TOTAL		490	103 860	492		494	1 150	496	102 710				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 150	562		564	1 150	566			
TOTAL		570	1 150	572		574	1 150	576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578		580		582		584		586		588
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579					Régularisations	590		583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)										591	
TOTAL								596		585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	1 325
Déficits imputés	983	175
Déficits reportables	984	1 150
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	1 150

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT